

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

**Arrêté du 8 janvier 2020 portant changement de distributeur du pied à restitution d'énergie PACIFICA LP de la société FREEDOM INNOVATIONS inscrit au titre II de la liste des produits et prestations remboursables prévue à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale**

NOR : SSAS2001039A

La ministre des solidarités et de la santé et le ministre de l'action et des comptes publics,  
Vu le code de la santé publique ;  
Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 165-1 à L. 165-5 et R. 165-1 à R. 165-28 ;  
Vu le courrier de la société OTTO BOCK France du 15 novembre 2019 informant de la reprise de distribution du pied à restitution d'énergie PACIFICA LP de la société FREEDOM INNOVATIONS,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Au titre II de la liste des produits et prestations remboursables, chapitre 7, section II, « A. – Prothèses du membre inférieur », chapitre III, 6. Variantes optionnelles pour prothèses endosquelettiques, applicables au pied, dans le paragraphe « Pied à restitution d'énergie pour amputation basse de jambe » :

- a) La rubrique « Société FREEDOM INNOVATIONS LLC (FREEDOM) » est supprimée et le code 2745900 est déplacé dans la rubrique « Société OTTO BOCK France (OTTO BOCK) » ;
- b) Dans la rubrique « Société OTTO BOCK France (OTTO BOCK) » dans le libellé court du code 2745900, « FREEDOM » est remplacé par « OTTO BOCK ».

**Art. 2.** – Le présent arrêté prend effet à compter du 1<sup>er</sup> février 2020.

**Art. 3.** – Le directeur général de la santé et la directrice de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 8 janvier 2020.

*La ministre des solidarités  
et de la santé,*

Pour la ministre et par délégation :

*L'adjoint à la sous-directrice de la politique  
des produits de santé et de la qualité  
des pratiques et des soins,*

B. MARIN

*Le ministre de l'action  
et des comptes publics,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le sous-directeur  
du financement  
du système de soins,*

N. LABRUNE

*Le sous-directeur  
du financement  
du système de soins,*

N. LABRUNE